

**FONDS DE DOTATION
TRANSEPT 37**

**RAPPORT D'ACTIVITE
2020**

SOMMAIRE

| | |
|---|-------------|
| I - CREATION | Page 3 |
| II- OBJET DU FONDS DE DOTATION TRANSEPT 37.. | Page 4-5 |
| III- ADMINISTRATION..... | Page 5-6 |
| IV- DECISIONS PRISES DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020..... | Page 6-7 |
| V- FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE STRUCTURE...Page | 7 |
| VI- MODALITES DE FINANCEMENT..... | Page 7 |
| VII-COMPTE DE RESULTAT 2020..... | Page 8-9-10 |
| VIII- PROJETS 2021 ET FINANCEMENT PREVISIONNEL..... | Page10-11 |
| IX-BUDGET PREVISIONNEL 2021..... | Page11 |
| X- FINANCEMENT DES PROJETS..... | Page 12 |

I- CREATION

Ce fonds a été créé par l'association Les Arpents d'art, qui en a délibéré en assemblée générale extraordinaire le 01 mars 2013, afin de créer un lieu de culture solidaire ouvert à toutes les créations culturelles et accessible à tous avec une attention particulière pour les personnes ayant des difficultés psychiques et/ou sociales. Cette ouverture à tous a pour but de permettre pour les personnes en difficultés de se sentir à l'aise tout en sortant de leur isolement social, culturel et de dépasser les peurs, les craintes et les stigmatisations.

Dès sa création, l'objectif de l'association était de faire que toute personne entrant dans l'association comme membre actif devait avoir un projet personnel de découverte et de création allant de la conception d'un projet jusqu'au passage au public. Ce projet peut être individuel ou collectif. Lorsqu'il est collectif il doit permettre de mélanger les acteurs de sorte que ceux qui sont en difficulté ne soient pas là à ce titre mais bien au titre du projet. Le passage au public vient en quelque sorte concrétiser le dépassement de l'isolement et l'ouverture sur celle que permet le vaste champ de la culture.

Lorsque l'association a eu l'opportunité d'ouvrir au public et de mettre en œuvre un lieu de culture solidaire, lieu ayant une histoire dans le quartier et dans l'histoire de l'architecture puisqu'il s'agit d'une chapelle commandée par les Frères mineurs Capucins à l'agence des frères Perret, elle n'a pas hésité à se donner les moyens de tenter de poursuivre cette expérience en envisageant d'acheter ce lieu lorsque des circonstances ont permis d'envisager cette possibilité.

Elle a donc, pour ce faire, décidé de créer un fonds de dotation qui est paru au Journal Officiel le 27 mars 2013.

L'achat de ce lieu ayant échoué, il a été décidé dès le début de l'année 2013 de poursuivre le projet malgré les difficultés.

Le projet d'un lieu de culture solidaire a été mis en place de 2012, 2013 et se poursuit depuis, dans le respect de l'objet du fonds de dotation mais selon des modalités qu'il a fallu réinventer.

Il est devenu beaucoup plus évident au cours des années 2014, 2015 et 2016 qu'il s'agit non seulement d'impulser des projets mais de sans cesse les réinventer en cours de réalisation en tenant compte des capacités de nombreuses personnes ayant des difficultés à s'engager dans un projet. Depuis ces trois dernières années, nous essayons toujours d'entreprendre des projets qui puissent réunir des personnes qui ne se seraient jamais rencontrées.

II- L'OBJET DU FONDS DE DOTATION TRANSEPT 37 (article 2 des statuts)

Le fonds de dotation a pour objet de recevoir et de gérer des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Ils sont consommables, excepté la somme de 1000 euros, non consommable, apportée par l'association Les Arpents d'Art.

Il affecte les biens et droits qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable à la réalisation par l'association Les Arpents d'art et d'autres associations et organismes, sans but lucratif, poursuivant des objectifs semblables d'intérêt général, dans le cadre des missions suivantes :

1- Création de projets artistiques (expositions, représentations théâtrales, concerts etc.) qui doivent passer au public le plus large possible. Ces projets, individuels ou collectifs dans le temps de conception et de réalisation, doivent favoriser la mixité, dans les échanges et la réalisation, entre les personnes en difficultés et les autres afin que le passage au public concourt encore davantage à lutter contre les barrières (préjugés, images négatives, stigmatisation) existant dans la société entre les personnes en difficultés (psychique et/ou sociales) et les autres.

Ces projets sont ouverts aux personnes en difficultés psychiques (des plus légères aux plus graves) et/ou sociales (désinsertion sociale sous tous ses aspects) et aux personnes sans difficultés particulières et intéressées par cette mixité mise en oeuvre au sein des projets qui ont tous pour point d'aboutissement le passage au public (représentation théâtrales, lectures de textes, expositions de peintures, sculptures, photographies...)

Ces projets se déclinent selon deux grandes catégories :

- découvertes de créations dans tous les domaines (arts plastiques, musiques, théâtre...) avec accompagnement. Ces découvertes donnent lieu à un financement selon chaque situation.
- créations dans tous les domaines (peinture, musiques, théâtre, photos, sculpture...) avec interventions d'artistes professionnels. Ces créations et interventions donnent lieu à un financement partiel ou total.

2- Création d'ateliers (peinture, sculpture, dessin, lecture, théâtre) ouverts à tous afin de favoriser la mixité entre personnes en difficultés et les autres et permettre la réalisation des projets.

3- Le fonds de dotation financera aussi la rencontre, l'échange entre les artistes et les personnes qui mènent un projet dans le cadre indiqué ci-dessus en organisant des présentations collectives de leur travaux : expositions collectives, installation d'exposition d'artistes par les personnes en cours de réalisation de

projet afin de faciliter les échanges autour des oeuvres aussi bien du côté des créateurs que du public.

Le fonds de dotation participera au financement des frais engagés par les artistes venant présenter au public leur travail en cours ou leur création afin de rendre effective cette culture solidaire qui tente de faire chuter les barrières liées aux différences de milieux culturels, aux différences sociales, aux différences liées aux maladies mentales.

4- Le fonds de dotation participera au financement de la mise en oeuvre d'un accueil et d'un accompagnement culturel de week-end pour les personnes en difficultés (psychiques et/ou sociales), le week-end étant trop souvent le moment le plus difficile pour des personnes qui en plus de leurs difficultés se retrouvent seules.

5- Le fonds de dotation, qui ne s'inscrit pas dans le cadre du soin ni dans l'aide sociale mais dans la médiation culturelle entre les exclus pour des raisons psychiques et/ou sociales et les autres, rendra publics : documents écrits, rencontres avec débats publics, diffusion à partir d'un site Internet propre qui sera créé. Il le fera particulièrement auprès des institutions sanitaires, médico-sociales, sociales et culturelles en présentant les analyses et les observations faites au cours de ses actions.

III- ADMINISTRATION

Son conseil d'administration est composé de quatre personnes jusqu'au 25 Mars 2021.

Un président : Roland LEBRET
Un secrétaire : Jean-Luc LINGELSER
Une trésorière : Nadège LEBRET
Un administrateur : Elodie SIMARD

Le siège social est fixé au 26 chemin des Minimes 37520 LA RICHE.

Lors du conseil d'administration du 25 mars 2021, il a été voté un changement de la présidence de TRANSEPT 37.

Roland LEBRET a pris la décision d'abandonner le poste de Président en 2021, pour raison de santé. Il accepte d'être vice –président afin d'aider la transmission.

Les Arpents d'art, créateurs du Fonds de dotation TRANSEPT 37, ont toujours les mêmes objectifs de créer, de permettre à des personnes ayant des difficultés

psychiques et/ou sociales, de s'insérer sans discrimination dans différents domaines .

La nouvelle Présidente poursuivra cette orientation (CF le paragraphe sur l'objet du fonds de dotation).

Le nouveau conseil d'administration a été adopté à l'unanimité lors de la réunion du conseil qui s'est réuni le JEUDI 25 mars 2021.

PRESIDENTE : Christine CAUSERA
VICE-PRESIDENT : Roland LEBRET
SECRETAIRE : Jean-Luc LINGELSER
TRESORIERE : Nadège LEBRET

IV- LES DECISIONS PRISES DU 01 JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020. Conseil d'administration du 25 mars 2021

Cette année 2020 restera pour longtemps dans nos mémoires puisque nous n'avons rien pu réaliser de nos projets quelque soit l'association. Mais notre but essentiel a été de permettre la survie de ces associations (OMNIVION et Les arpents d'art et de se projeter dans l'avenir.

Nous avons pu constater que toutes nos structures sont fragiles. La seule solution c'est de créer ensemble, de s'unir tout en gardant nos propres spécificités.

Nous espérons qu'Omnivion pourra construire son projet de spectacle de danse qui n'a pu avoir lieu en 2020 et que les Arpents d'art pourront présenter la pièce d'Antonin ARTAUD, *Les CENSI*.

Ce fut la première pièce du théâtre de la cruauté. N'oublions pas que « le théâtre et la peste » est aussi un texte d'ARTAUD. Aujourd'hui pourrions nous écrire « Le théâtre et le COVID-19 » ? La cruauté du Covid-19 est aujourd'hui l'équivalent de la peste. Elle remue la politique bien malade. Elle remue aussi notre rapport à la vie et à la mort. Les choix de ceux qui dirigent semblent ignorer la cruauté des conséquences d'actes où la mort rode.

Nous remercions l'équipe du Château du Plessis de nous offrir un lieu de répétition dans le respect des règles de protection contre le COVID 19.

Le printemps des poètes, ne put avoir lieu. Il avait pour titre le **courage**. Mais « **la danse des corps et des mots** », spectacle des Arpents d'art et d'Omnivion n'est pas oubliée pour autant. Nous espérons bien le réaliser cette année , et y joindre le **désir**, thème de l'année 2021.

Le troisième projet est une exposition autour de l'œuvre de Julia BOYER (peintre) avec des artistes de l'association Les Arpents d'art. Cette exposition est très attendue.

Les trois projets s'inscrivent dans **Le PROJET IN//OFF ART, créer pour rencontrer, 2021**

V-FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE STRUCTURE

Le fonds de dotation est géré par son conseil d'administration à titre totalement bénévole.

La règle fixée est de consacrer la totalité des dons aux projets.

Nous avons décidé de demander à l'association Les Arpents d'art, créatrice de TRANSEPT 37, de régler les frais de déclaration de ce rapport à nouveau en 2020 soit 50 euros. Cette mesure est maintenue pour 2021.

VI-MODALITES DE FINANCEMENT

Les statuts du fonds de dotation prévoient que les dons recueillis et les intérêts sont consommables, et que seuls les mille euros apportés par l'association fondatrice sont inconsommables.

Pus on a avancé dans l'année 2020, plus nous avons enregistré que rien ne pourrait se passer pour les projets programmés.

Le montant des dons de 4300 € est supérieur de 20 euros à ceux de 2019 qui s'élevaient à 4280 euros, sans compter les 900 euros versés par la DRFIP dans le cadre de l'accueil d'un service civique.

La somme de 4891,19 € de dons consommable permet pour l'année 2021 de soutenir les projets de 2021, tant pour Les Arpent d'art que pour Omnivion mais il nous faudra veiller à une augmentation des donateurs.

V-COMPTE DE RESULTAT 2020

Le nombre de donateurs a été de 7. La somme recueillie au 31 décembre 2020 a été de 4150 euros au lieu de 7037 euros en 2019 pour 12 donateurs.

Au 31 décembre 2019, il restait la somme de 5287,28 euros soit 4287,28 euros consommables, mille euros étant inconsommables.

Le 31 décembre 2020, le solde est de 5891,19 euros soit 4891,19 euros, mille euros étant inconsommables.

Durant l'année 2020, TRANSEPT 37 a reçu 1841,40 euros de don par abandon de revenu sur le montant du loyer du 21, rue de la Morinerie à Saint Pierre des Corps. Loyer d'une valeur de 4860 euros et facturé à l'Association les Arpents d'art 251,35 euros. Le loyer n'ayant pas augmenté, la participation accordée à l'association Les Arpents d'art, s'est élevé à la somme de 2760 euros soit 230 euros mensuel.

Montant des dons (y compris par abandon de revenu 1841, 40€) et intérêts 2020 : 6148,01€

Montant donateurs : 4300€.

Montants intérêts : 6,61 €.

| | |
|-------------------------|----------|
| COMPTE DE RESULTAT 2020 | |
| RESSOURCES | DEPENSES |

| | | | |
|--|------------|------------------------|------|
| Solde 2019 | 5287,28 € | Fonctionnement | 0,00 |
| Dons (abandon de revenu inclus) et intérêts 2020 | 6148,01 € | | |
| TOTAL ressources exercice 2020 | 11435,29 € | Total dépense exercice | 0,00 |

| COMPTE DE RESULTAT 2020 | | | |
|--------------------------------|-----------|-----------------------------|-----------|
| PRODUITS | | CHARGES | |
| Particuliers dons | 4300,00 € | Participation loyer Arpents | 2802,70 € |
| Produits financiers (intérêts) | 6,61 € | Projet Omnivion | 900,00 € |
| | | Projet exposition Paris | néant |
| | | Projet Accueil Week- End | néant |
| | | Projet IN// OFF ART 2019 | néant |
| Abandon de revenu CLEN | 1841,40 € | Abandon de revenu CLEN | 1841,40 |
| TOTAL PRODUITS | 6148,01 € | TOTAL CHARGES | 5544,10€ |

| BILAN 2020 | | | |
|-------------------------------------|-----------|-------------------------------------|------------|
| ACTIF | | PASSIF | |
| Dotation initiale (non consommable) | 1000,00 € | Dotation initiale (non consommable) | 1 000,00 € |
| Total produits | 6148,01€ | Total charges | 5544,10 € |
| Solde consommable 2019 | 4287,28€ | | |
| TOTAL ACTIF | 11435,29€ | TOTAL PASSIF | 6544,10 € |

| | |
|-------------------|-----------|
| Disponible 2021 : | 4891,19 € |
|-------------------|-----------|

Coûts réels des projets 2020 mis en rapport avec le budget prévisionnel

-Projet LOYER du 21, rue de la Morinerie à ST Pierre des Corps , le prévisionnel de 2760 euros a été versé aux Arpents d'art . La diminution prévue

pour 2020 était un versement de 2300 euros qui n'a pas été appliqué puisque les projets de 2020 n'ont pu être réalisés.

- Projet danse contemporaine : 900 euros (prévisionnel 900 euros)
- Projet visite d'exposition à Paris : annulé (prévisionnel 300 euros)
- Projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer : annulé (prévisionnel 500 euros)
- Projet Accueil Culturel de Week-end : annulé (prévisionnel 400 euros)

IX- PROJETS 2021 ET BUDGET PREVISIONNEL 2021 CONSEIL D'ADMINISTRATION du 25 février 2021 : Décisions pour l'année 2021.

Après une année vide, puisque tous les projets n'ont pu avoir lieu à cause de la pandémie ,et de la grave maladie du président, Roland LEBRET, qui a dû passer six mois de soins à Paris, on peut dire que la situation de Transept 37 va pouvoir continuer avec au moins trois créations (CF le paragraphe IV)

Le conseil d'administration, à la demande de Roland LEBRET, a pris une décision d'élire une Présidente en la personne de Christine CAUSERA
Roland LEBRET devient vice-président afin que la présidente puisse être éclairée sur la fonction, le fonctionnement et les objectifs à atteindre que ce soit dans la création et le financement et donc, en 2021, il faudra au moins dans un premier temps retrouver le nombre de donateurs de l'année 2019.

- Dans le cadre du Projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer

En 2021, il intégrera un projet d'exposition autour du travail d'une peintre, JULIA BOYER. Ce fut l'un des projets qui aurait dû se concrétiser en 2020.

Le projet IN//OFF ART inclura notre spectacle de poésie, dans le cadre du Printemps des poètes qui ne put avoir lieu l'année passée.

Et en fin d'année 2021, nous présenterons la pièce des CENCI d'Antonin ARTAUD. Les répétitions viennent de reprendre.

Le financement de ces projets nécessitera un financement d'environ 1000 euros.

- **Projet LOYER** du 21, rue de la Morinerie à St Pierre des Corps nous maintenons la somme prévisionnelle de 2760 euros étant donné que le montant du loyer n'augmente pas. Mais nous pourrions ramener

le versement à 2300 euros. Il sera tenu compte des possibilités financières de l'association Les Arpents d'art.

- Projet accueil Culturel de Week-end** : 150 euros.
- Projet visite d'expositions à Paris** : annulé à l'heure actuelle.
- Projet danse contemporaine (Association Omnivion, (art d'être corps)** : 900 euros
- Participation Projet lettre trimestriel OMNIBRUT** : 400 euros

| Budget prévisionnel 2021 | | |
|---|------------------|------------------|
| Intitulés | Recettes | Dépenses |
| Solde consommable 2020 | 4891,19€ | |
| Dotations initiales non consommables | | 1000,00 € |
| Participation loyer Les Arpents d'Art | | 2300,00 € |
| Projet accueil culturel de week-end | | 150,00 € |
| Projet visites expos Paris | | annulé |
| Projet IN//OFF ART 2020 | | 1000,00 € |
| Projet association Omnivion | | 900,00 € |
| participation lettre OMNIBRUT | | 400,00 € |
| Dons 2021 | 5000,00 € | |
| Produits financiers | 8,00 € | |
| | | |
| Totaux | 9899,19 € | 5750,00 € |
| Solde prévisionnel consommable fin 2020 | 4149,19 € | |

X- FINANCEMENT DES PROJETS

DONS prévisionnels en 2021 : 5000,00 euros.

Le montant des projets s'élève à : 5750,00 euros.

Le projet danse contemporaine va continuer à être aidé. Neuf cents euros sont prévus.

Le projet Accueil Culturel de Week-end, mis en œuvre par Les Arpents d'art, recevra un financement de la part de TRANSEPT 37, à hauteur de 50% du montant des entrées pour les personnes en difficulté. Le paiement des entrées des autres personnes souhaitant partager ce moment pourra être remboursé à hauteur de 25%. Les frais seront remboursés, comme en 2019, sur le montant réel et non sur le montant prévisionnel, d'autant plus que l'ouverture des lieux culturels restent aléatoire.

Les frais annexes seront pris en charge par l'association Les Arpents d'art.

Financement prévisionnel fixé à 150 euros si les espaces de culture redeviennent accessibles.

Le projet visites d'expositions à PARIS est annulé pour le moment.

Le projet lettre OMNIBRUT sera poursuivi par Les Arpent d'art et Omnivion. Transept 37 a prévu une participation de 400 euros dans le budget prévisionnel. Le prix de chaque de tirage s'élève à 150 euros, au nombre de trois. Les deux associations, Les Arpents d'art et Omnivion ont la responsabilité de cette revue.

Le projet IN//OFF ART, créer pour rencontrer, 2021, sera mis en œuvre par l'association Les Arpents d'art qui recevra une aide dont le plafond est de 1000 euros. Afin d'assurer cette dépense nous avons décidé, comme déjà indiqué ci-dessus, de ramener l'aide au projet Loyer à 2300 euros au lieu de 2760 euros pour financer ce projet.

Le maintien des dons approchant le plus près possible de 5000 euros devra être corrélé à une augmentation des donateurs par rapport à 2020. Le nombre de donateurs devrait, en cette année 2021 tout à fait imprévisible, être au minimum doublé.

Roland LEBRET Président sortant

JL LINGELSER secrétaire